

Dès 1988, une formation EJE avec maintien dans l'emploi a été mise en place au CERPE.

Cette formation répond aux besoins des employeurs et des salariés du secteur de la petite enfance, qui choisissent cette solution d'alternance selon le principe : 3 semaines sur le lieu d'emploi, 1 ou 2 semaines au centre de formation et des périodes de formation pratique hors emploi. Les employeurs peuvent ainsi satisfaire la demande de qualification de leur personnel, en conservant leurs salariés au sein de la structure.

L'Éducateur de Jeunes Enfants est parmi les travailleurs sociaux, le spécialiste de la petite enfance de la naissance à 7 ans. Son travail porte sur :

- L'Education,
- La prévention,
- Le travail en équipe,
- L'engagement dans la dynamique inter institutionnelle.

Les EJE travaillent dans des structures aussi variées que les crèches, multi-accueils, jardins d'enfants, les services de l'enfance en difficulté (MECS, IME...).

### Le projet pédagogique du CERPE

- Donner les moyens à toute personne motivée, d'entreprendre la formation qu'elle désire.
- Tout mettre en œuvre pour que les personnes gardent ou reprennent confiance dans leurs capacités à réussir et à devenir des professionnels compétents.
- Créer un cadre de travail personnalisé, accompagnant chacun dans sa démarche de formation et dans son inscription au sein d'un collectif.
- Faire le choix de la pédagogie active et institutionnelle centrée sur l'implication, la participation et la mutualisation des savoirs et des pratiques de chacun, l'engagement en formation.

**La formation de niveau 2 (grade licence) est organisée sur 3 années. (6 semestres universitaires, 180 ECTS) Elle comporte 1500 h d'enseignement théorique et 2100 h sur le terrain.**

La formation s'organise dans une alternance entre temps de cours au centre de formation et temps de " formation pratique" sur des terrains d'exercice du métier d'Éducateur de Jeunes Enfants, auprès d'un professionnel diplômé, le plus souvent un Éducateur de Jeunes Enfants. Il s'agit de rencontrer des professionnels dans l'exercice de leur métier.

Les contenus sont dispensés principalement par les formateurs permanents du C.E.R.P.E. ainsi que par des intervenants occasionnels, professionnels de terrain.

Les contenus sont organisés selon 4 axes thématiques (Domaines de Formation) et sont mis en lien dans le cadre d'analyse des pratiques et d'initiation à la recherche action.

Ces contenus sont répartis de la manière suivante :

**Domaine de Formation 1** - 500h

Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille

**Domaine de Formation 2** - 500h

Action éducative en direction du jeune enfant

**Domaine de Formation 3** - 250h

Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle

**Domaine de Formation 4** - 250h

Dynamiques interinstitutionnelles, partenariales et réseaux

**Le C.E.R.P.E est en partenariat avec l'Université PARIS 8 (Saint-Denis) au sein du Département Sciences de l'Éducation**

*N.B. :Les candidats titulaires d'autres diplômes peuvent faire la demande d'allégement, elle sera examinée par la commission idoine.*

**Vous êtes salariés :**

Votre inscription passe directement par le C.E.R.P.E.

Un dossier de candidature doit être constitué et déposé au CERPE. Vous pouvez soit le retirer directement au centre de formation ou le télécharger sur notre site internet : [www.cerpe.info](http://www.cerpe.info)

**Coût de l'admission / Épreuve Orale : 90 €**

Toutes les personnes dont le dossier aura été retenu seront convoquées pour une épreuve orale portant sur :

- Leur projet de formation,
- La faisabilité de la formation.

**Les candidats doivent être titulaires :**

- D'un baccalauréat ou un titre admis en équivalence
- Ou du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)
- Ou de l'examen de niveau organisé par la Direction Régionale de Jeunesse et Sports et Cohésion Sociale (DRJSCS)
- Ou bien être titulaire d'un des diplômes (Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture, CAP petite enfance, Aide Médico-Psychologique, Auxiliaire de Vie Sociale, Accompagnant Éducatif et Social...) **et** justifier de temps d'expérience professionnelle dans le champ de la petite enfance.

Pour cette dernière condition, une commission présidée par la direction du C.E.R.P.E. étudiera chaque dossier en vue d'une possible admission.

## • Organisation de la Certification

- Trois domaines de compétences sont certifiés en centre de formation (les domaines 2,3,4),
- Le domaine de compétence 1 est certifié en deux temps, une épreuve en centre de formation, puis une épreuve de soutenance orale d'un mémoire professionnel a lieu au 6e semestre en centre d'examen. Cette dernière épreuve clôture les validations et conduit à l'obtention du Diplôme d'Etat.

Le CERPE est une Association loi 1901 qui a pour but de dispenser des formations dans le secteur sanitaire et social et de soutenir toute action au service de la petite enfance et du travail social.

## Nos partenaires :



Le CERPE est membre d'



La formation d'Éducateur de  
Jeunes Enfants  
(EJE)  
Avec Maintien dans l'Emploi



## C.E.R.P.E

52, rue Charles Tillon  
93300 Aubervilliers.

Tél : 01 48 34 67 26 - Télécopie : 01 48 34 22 73

Contact : **Myriam Altindagolu**

Email : [cerpe@cerpe.info](mailto:cerpe@cerpe.info)

Site internet : [www.cerpe.info](http://www.cerpe.info)

Siret : 314 152 018 00037



Certificat n°FRCM21647